



Appel à candidature pour une résidence-mission
Année scolaire 2026 – 2027
de février à mai 2027

Dans le cadre du contrat local (100 %) éducation artistique et culturelle
la Communauté d'Agglomération de la région de Château Thierry,
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie d'Amiens,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

Lancent un appel à candidatures en direction de
Tous les artistes pouvant être inspirés
Par la thématique « **Les 200 ans de la photographie** »

En vue d'une résidence-mission menée à des fins
d'Éducation Artistique et Culturelle
Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la
Région de Château-Thierry (CARCT)

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2026-2027 un contrat local 100% éducation artistique et culturelle.

Le CLEA accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, etc. qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se mettent en place des résidences-mission d'artistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitants du territoire dans leur ensemble. Ces présentes résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 87 communes qui composent la communauté d'agglomération.

Photographie du territoire

Situé dans le sud de l'Aisne, à une heure de Paris et à quarante minutes de Reims, le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) constitue un espace de transition entre l'île de France et le grand est. Son environnement fortement boisé, ses vignobles de champagne et la rivière Marne lui confèrent un caractère particulier et atypique de « ville à la campagne » qui invite à la promenade et à la détente.

Résolument engagé dans une démarche globale de développement durable, le territoire mise sur le développement touristique, grâce à son riche patrimoine médiéval, ses musées et son environnement préservé, et sur une économie tournée autour de l'industrie, d'un artisanat du bâtiment dynamique et d'une agriculture diversifiée.

La CARCT est issue de la fusion (résultant de la loi NOTRé) au 1er janvier 2017 des anciennes Communautés de Communes de la Région de Château-Thierry, du Canton de Condé-en-Brie, du Tardenois, et de 21 communes de l'Ourcq et du Clignon.

Cette nouvelle organisation et ce nouveau périmètre vont permettre, à terme, d'avoir une action publique renforcée, plus homogène et plus performante ; notamment en termes d'accès à la culture, qui, sur un territoire rural et aussi étendu, est forcément problématique.

Le territoire de la CARCT comporte maintenant 87 communes et 54700 habitants :

3 lycées dont 1 privé
1 lycée agricole et vinicole

Pour un total de près de 11 000 élèves scolarisés sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs il existe, sur le territoire de l'agglomération, des associations et structures dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes candidat(e)s : (Citons sans être toutefois exhaustif)

La Mission Locale, les centres sociaux, les accueils de loisirs, le centre hospitalier, le centre pénitentiaire, les IME, le foyer de l'enfance...

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il peut être également pris appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont de fait, les partenaires incontournables des résidences-mission d'éducation artistique et culturelle déclinées sur le territoire.

Ces structures sont notamment :

Le Musée du trésor de l'Hôtel-Dieu, la médiathèque Jean Macé, L'Echangeur, la Biscuiterie, le Silo U1, la compagnie Théâtre, le Palais des rencontres, la Galerie 16-21 dans le Lycée Jean de La Fontaine à Château-Thierry, la Maison de Camille et Paul Claudel à Villeneuve-sur-Fère, le musée de la Mémoire de Belleau, le centre culturel Camille Claudel, la compagnie ALIS à Fère-en-Tardenois, Lizières et les éditions Cours Toujours à Epaux-Bézu, le théâtre de la Mascara à Nogent-l'Artaud.

Le patrimoine local :

Notre Communauté d'Agglomération possède un patrimoine riche, et fut le berceau d'artistes connus aujourd'hui dans le monde entier.

On sait le sud de l'Aisne habité depuis des millénaires, les polissoirs de Mézy-Moulins et Neuilly-Saint-Front, ainsi que les dolmens de Cierges et Arcy-Ste-Restitue, datant du néolithique, nous le confirment. De même que la haute pierre du « Grès qui va boire », située à Fère-en-Tardenois, qui inspira un poème à Paul Claudel, et qui est très probablement un menhir.

Plus tard, au Vème siècle, Clovis entreprit la conquête de la région. C'est de cette époque que date le rocher gravé de Brécly, aussi appelé l'abri du guerrier franc. Au début du moyen-âge, l'occupation du territoire est difficilement lisible et il faut attendre le IXème siècle pour que soit érigées des constructions encore debout aujourd'hui, avec les remparts du château médiéval de Château-Thierry. La forteresse connut de nombreuses modifications au cours des siècles avant de prendre le statut de bien national à la révolution et d'être vendu en tant que carrière de pierre. Il ne

reste également que les vestiges du château de Fère-en-Tardenois construit entre le XIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle dont la démolition remonte aussi à la révolution française. Quant au château de Condé-en-Brie, berceau des princes de Condé, sa construction débuta au XII^{ème} siècle, mais ne sont principalement visibles aujourd'hui que les modifications datant de la Renaissance.

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry est lui aussi toujours debout. Il fut fondé en 1304 par la reine Jeanne de Navarre, puis reconstruit au XIX^{ème} siècle pour lui donner l'aspect que nous connaissons aujourd'hui. Il abrita l'hôpital jusqu'en 1988 avant de devenir un musée où sont exposées les nombreuses œuvres d'art ayant appartenu à la communauté des sœurs Augustine.

L'Histoire plus récente du territoire est fortement marquée par les guerres successives, en particulier la Première Guerre Mondiale qui toucha durement le département de l'Aisne. Les deux grandes nécropoles de Seringes-et-Nesles et de Belleau accueillent les soldats américains morts au combat. Plusieurs monuments ont été érigés en hommage aux morts de la grande guerre, notamment le monument américain de la cote 204 qui surplombe Château-Thierry, et les Fantômes, sculpture monumentale de Landowski érigée près d'Oulchy-le-Château. Le musée de la Mémoire de Belleau accueille des expositions temporaires consacrées à la première guerre mondiale.

De très nombreuses églises sont classées ou inscrites sur la liste des monuments historiques, ainsi que des halles et des lavoirs qui auraient mérité d'être évoqués dans ce paragraphe non exhaustif. Le patrimoine culturel immatériel participe également beaucoup à l'identité de ce territoire qu'il faut écouter, boire et manger autant que regarder, et qui est construit par ses artistes et ses artisans, autant que par l'ensemble de ses habitants.

Pour rappeler quelques artistes, Jean de la Fontaine est le plus illustre des Castelthéodoriciens (les habitants de Château-Thierry). Ses fables sont encore apprises par des générations d'écoliers et son univers reste une grande source d'inspiration pour de nombreux artistes.

Deux autres grands artistes de renommée mondiale virent le jour sur le territoire : Camille Claudel est née à Fère-en-Tardenois, et Paul Claudel est né quelques kilomètres plus loin, à Villeneuve-sur-Fère où se trouve aujourd'hui un musée qui leur est consacré, situé dans la maison d'enfance de la sculptrice et de l'écrivain. La vie et l'œuvre des artistes y sont évoquées, ainsi que le lien très fort qui les unit à la terre du Tardenois, ses habitants, son patois, ses paysages et ses légendes, telle que celle du site fascinant de la Hottée du diable, toute proche. Ce territoire a façonné leur sensibilité artistique, et il transparaît jusque dans leurs œuvres. Citons aussi dans cette ville, la présence de la famille Moreau-Nélaton, dont la peintre et céramiste Camille Moreau-Nélaton qui renouvela l'art de la céramique par ses motifs japonisants inspirés de la nature, au destin tragiquement romanesque, décédée dans l'incendie du Bazar de la Charité en 1897.

Le sud de l'Aisne, et plus précisément la vallée de la Marne furent également le sujet de nombreux tableaux du peintre Pierre Ladureau, qui réalisa notamment une grande

fresque dans l'une des salles de l'ancienne maternité de l'Hôtel-Dieu.

Moins connu, mais ayant eu une vie très romanesque, le comte Henry de la Vaulx fut un Axonais haut en couleur. Auteur de roman d'aventure, et aventurier lui-même, il était un disciple de Jules Verne, ainsi qu'un grand aéronaute.

Enfin, s'il n'est pas né dans le sud de l'Aisne, le grand saxophoniste Camerounais Manu Dibango y a passé une partie de sa jeunesse et de ses études. De son propre aveu, ce furent des années marquantes de sa vie puisque c'est à cette époque qu'est née sa passion pour le jazz.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission à des fins d'EAC ?

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la CARCT en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN de l'Aisne), propose aux artistes et/ou collectifs d'artistes quel que soit leur domaine d'expression artistique trois résidences-mission.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie, prennent place dans le cadre du CLEA 100 % EAC de la CARCT et sont menées en faveur de toute la population de 0 à 25 ans et des adultes, mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescent·e·s et les jeunes adultes habitant·e·s, étudiant·e·s, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur l'agglomération, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Pour en savoir plus, vous êtes invités à vous rendre sur le site internet du contrat 100% EAC : www.100pour100eac-carct.fr.

Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

- **Sur une grande disponibilité de l'artiste – résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.

- **Sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives.** Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

- **Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.** Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux

finalités différentes.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

Cadre de la résidence

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité proposer trois résidences-missions à des fins d'éducation artistique et culturelle à trois artistes, compagnies ou collectifs invité(e)s à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants et en particulier sa jeunesse.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un(e) artiste ou un collectif dont la recherche et la pratique peuvent s'inspirer de la thématique « **Les 200 ans de la photographie** ».

La photographie, qu'elle capture l'intimité d'un instant fugace ou qu'elle témoigne des grands bouleversements du monde, structure notre rapport au réel depuis deux siècles. Chaque individu la pratique, la regarde et s'y projette à sa manière, façonnant ainsi sa propre mémoire visuelle. Dans un monde saturé d'images numériques, interroger cet art est plus qu'une simple célébration historique ; c'est un investissement collectif pour décrypter notre regard, comprendre notre histoire et imaginer notre avenir.

Ainsi les axes de cette résidence mission pourraient être envisagés selon ces questionnements :

- **L'histoire en perspective** : Comment la photographie traverse-t-elle et documente-t-elle l'Histoire depuis 200 ans ? De quelle manière l'évolution des récits photographiques construit-elle nos souvenirs individuels, notre mémoire collective et notre compréhension des siècles passés ?
- **L'évolution technique** : Du daguerréotype au smartphone, comment le changement de support modifie-t-il notre relation à l'objet photographique et au geste de photographier ?
- **Le réel face à l'illusion** : Quelle est la frontière entre le vrai et le faux à l'ère de l'intelligence artificielle et de la retouche ? Comment la photographie interroge-t-elle notre perception de la vérité, du quotidien et de l'information ?
- **L'image individuelle et collective** : Comment le portrait, de la pose solennelle du XIXe siècle au selfie contemporain, interagit-il avec notre identité sociale ? De quelle manière le partage des images crée-t-il du lien ou de la distance entre les générations ?
- **Le regard comme outil d'émancipation** : Comment la pratique photographique permet-elle de poser un nouveau regard sur soi, sur les autres et sur son environnement ?
- **L'archéologie visuelle et le patrimoine local** : Comment faire dialoguer l'histoire locale du territoire avec la grande histoire de la photographie ?

- **De l'art d'élite à la culture de masse** : Comment la photographie est-elle passée d'une invention scientifique et artistique réservée à quelques-uns à un langage universel accessible à tous ?

Si votre démarche artistique résonne avec cette thématique et que vous souhaitez explorer avec les habitants les multiples facettes de cette célébration de la photographie à travers votre pratique, nous vous invitons à soumettre votre candidature.

Cet appel s'adresse aux artistes de toutes disciplines souhaitant imaginer des projets qui sauront illustrer et interroger cette thématique de la photographie propre à chacun, mais aussi à la cultiver activement avec et auprès des habitants de notre territoire. Ce territoire, riche de sa diversité, incluant des individus issus de différents milieux sociaux et culturels, de tous âges, et résidant aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Bien que les trois résidences-mission se déroulent simultanément, il reste possible, en concertation et après validation de la collectivité, d'envisager qu'une résidence prenne le relais des autres ou s'organise en décalage.

Les deux autres appels sont lancés en direction de tous les artistes :

- La thématique « Art, démocratie et citoyenneté »
- La thématique « Nature, vivant et imaginaire »

Il est porté à la connaissance de l'artiste-candidat-e que les interactions entre les trois résidences-missions, soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Les partenaires du contrat local d'éducation artistique (100 % EAC) sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives de très nombreux acteurs locaux. Il est ici fait allusion aux équipes en responsabilité et en action au sein des structures culturelles implantées sur le territoire autant qu'aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc, mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des trois présences artistiques attendues, leur permettant de rayonner au maximum.

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry un(e) artiste ou un collectif appartenant au monde du spectacle, de la musique, du graphisme ou des arts plastiques qui puisse(nt) travailler en écho et correspondance sur la thématique « Les 200 ans de la photographie ».

La Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry, avec ses paysages variés, ses richesses culturelles, et la diversité de ses habitants, offre un terreau exceptionnel pour explorer le thème de la photographie. Ancré dans le Sud de l'Aisne, ce territoire est marqué par des figures artistiques majeures et invite les artistes à puiser dans son patrimoine local.

Célébrer les 200 ans de la photographie prend ici un sens tout particulier. D'une part, le territoire dispose d'un tissu dynamique de nombreuses associations de photographes. Cet événement mondial est l'occasion de valoriser et de fédérer l'ensemble des acteurs locaux de cet art, qu'ils soient amateurs passionnés ou professionnels chevronnés. Cet anniversaire devient ainsi un formidable levier pour faire découvrir ou redécouvrir les coulisses de l'image à tous les habitants, des plus petits aux plus âgés, en créant des ponts avec les différents publics du territoire. Afin d'ancrer la résidence au plus près de la population, les actions de pourraient se décliner sur-mesure, en résonance avec les spécificités et les attentes de chaque public :

La relation à l'image d'un enfant en halte-garderie ou en école maternelle peut se manifester par l'émerveillement face aux formes et la découverte de son propre reflet, faisant écho à la matérialité et à l'éveil sensoriel. Elle différera grandement de la perception d'un collégien ou d'un lycéen, pour qui la photographie, omniprésente sur les réseaux sociaux, est un puissant vecteur d'image individuelle, collective et d'affirmation de soi, propice à un travail critique sur la mise en scène du quotidien.

Il s'agira également d'aller à la rencontre des jeunes en décrochage ou éloignés de la culture, pour qui l'appareil photographique pourra être utilisé comme un outil d'émancipation et de reconnexion, permettant de poser un nouveau regard valorisant sur eux-mêmes et sur leur environnement. Les jeunes de l'IME (Institut Médico-Éducatif) ou les résidents de la Maison de Retraite, ainsi que les personnes en situation de handicap de l'APEI des Deux Vallées, développent d'autres approches axées sur le rapport au temps et à la mémoire. À travers la stimulation sensorielle et le maintien des souvenirs, la photographie pourra s'inscrire ici dans une démarche de soin entendue dans son sens large.

La photographie pourra aussi explorer la frontière entre le réel et l'illusion auprès des personnes en réinsertion professionnelle de l'IRFA ou des chantiers de réinsertion du vieux château de Fère-en-Tardenois. Le portrait ou la documentation de leur travail quotidien permettra une plus grande confiance en soi et une dignité retrouvée par la valorisation visuelle de leurs compétences. De même, les personnes en apprentissage de la langue française ou en situation d'illettrisme trouveront dans le langage universel de l'image un outil pour communiquer, décoder les signes du quotidien et raconter leur parcours sans la barrière des mots.

Par ailleurs, il conviendra d'explorer les dynamiques collectives du territoire en documentant la proximité de ses paysages, de son agriculture et de ses marchés locaux. Capturer ces circuits courts et ces visages de producteurs offrira la possibilité de construire une véritable chronique photographique locale, témoignant de l'identité vivante du terroir.

Cette diversité de perceptions, allant du cœur de la ville-centre aux zones parfois plus désertées par la culture, constitue la richesse de notre Communauté d'Agglomération. Quelles peuvent être les différentes formes et les différents regards portés sur la photographie par les habitants de l'agglomération de la région de Château-Thierry ? La résidence-mission permettra de l'explorer.

L'artiste ou la compagnie doit :

Suivre une démarche, une recherche et une production qui s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine, et pouvant relever de tous domaines artistiques, invité.e à s'inspirer de la thématique « Les 200 ans de la photographie ».

Les artistes candidat·e·s s'attacheront ainsi à présenter leur projet en précisant l'articulation entre le territoire, sa géographie, son histoire, et la thématique proposée.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 8 février au 27 mai 2027.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte du 23 novembre au 27 novembre 2026, d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 16 semaines ½, du lundi 8 février au

vendredi 27 mai 2027, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être déjà prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part des artistes résident·e·s.

Les équipes rencontrées sont également invitées en ces moments de prise de contact à présenter aux artistes accueilli·e·s en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel et leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescent·e·s et les jeunes adultes dont elles ont la charge à un moment ou à un autre de leurs différents temps. Enfin, elle permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnel·e·s ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, diverses structures accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Conditions financières

Les contributions respectives de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry, ainsi que des communes souhaitant participer à l'éducation artistique et culturelle, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros pour 17 semaines :

Allocation calculée sur la base de 705.88 euros net par semaine,

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

S'il s'agit d'un duo ou d'un trio d'artistes, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit 18 000 euros net pour 17 semaines (soit 1 058.82 euros net par semaine), avec un coût employeur ne pouvant excéder 36 000 euros.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de

- « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

La CARCT prend en charge également :

- Les déplacements professionnels liés à la résidence dans la limite d'un plafond global de 1 200 €, remboursés au réel sur présentation de justificatifs, comprenant le remboursement de deux voyages aller-retour entre le domicile de l'artiste et le territoire.

La CARCT met à disposition de l'artiste un minibus durant la résidence (hors vacances

scolaires de la zone B). L'artiste doit être titulaire d'un permis B valide. Le minibus n'étant pas disponible pendant les vacances scolaires de la zone B, l'artiste utilise alors son véhicule personnel.

Les autres voyages personnels vers le domicile restent à sa charge.

- L'hébergement de l'artiste sur le territoire.
- Un budget complémentaire de 2 000 € net pour l'achat du matériel nécessaire à la réalisation des gestes artistiques. L'artiste doit fournir une liste chiffrée lors du dépôt de sa candidature. Ce montant est versé sur justificatifs, et le matériel non consommable acheté sera restitué à la CARCT à l'issue de la résidence.

A noter que les frais liés aux repas sont à la charge de l'artiste.

Modalités de versement :

Un contrat de résidence spécifiant l'ensemble de ces engagements sera signé avant le début de la mission. Le budget total de la convention sera versé par mandat administratif sous forme de trois acomptes : 50 % au démarrage, 25 % à mi-parcours, 25 % au solde après dépôt du bilan écrit, sur présentation de factures.

Accompagnement

C'est la CARCT qui, dans le cadre du 100% EAC, et en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, a accepté d'être l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute

une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la CARCT en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la CARCT.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité·e, avant toute chose :

- À prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- À bien appréhender les données territoriales. Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 5 de ce présent appel à candidature « Le territoire d'action et les partenaires locaux ».

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause. Et si tel est le cas, la démarche est la suivante : il suffit d'adresser, **par envoi électronique uniquement**, sous format pdf.

Un dossier à **télécharger et compléter** comprenant :

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que proposent d'emprunter l'artiste en vue de la réalisation de gestes artistiques,
- Un curriculum vitae,
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique et présentant également certaines actions d'EAC déjà réalisées,
- Une liste des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant le temps de résidence. Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence,
- Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur

Uniquement à l'adresse suivante : philippine.devos@carct.fr

En précisant dans l'objet du mail :

Résidence « Les 200 ans de la photographie » //suivi de votre nom

Date limite de candidature : 13 septembre, minuit

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du 100% EAC.

En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur démarche artistique et leurs intentions aux membres du jury **durant la semaine 41**, en visioconférence. Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette période (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Le nom de l'artiste retenu(e) sera annoncé **au cours de la semaine 42, au plus tard.**

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

Philippine Devos, coordinatrice du 100% EAC

07 60 81 20 19 // philippine.devos@carct.fr